

DECLARATION LIMINAIRE

Bobo Dioulasso le 17 Mars 2023

Mesdames et messieurs les professionnel-le-s de la presse,
Nous voudrions, dès l'entame de cette conférence de presse, vous dire merci d'avoir répondu à notre invitation.

Le contenu de la présente déclaration est le fruit des travaux d'une réflexion concertée d'une diversité d'acteurs (organisations de la société civile, techniciens du développement rural, chercheurs, etc..) réunis en atelier le 16 mars 2023 dans la salle de conférence du CESA0.

La présente déclaration portera sur trois grands points notamment:

- I- Le contexte,**
- II- Les constats et inquiétudes,**
- III- Les recommandations/suggestions.**

1- Le contexte

La filière coton contribue à elle seule à plus de 4% au PIB National et à plus de 28% au PIB Agricole du pays¹. Sa culture est pratiquée par plus de 350 000 exploitations agricoles. Le coton fait vivre directement près de 3 000 000 de personnes. Le développement de la production cotonnière au Burkina Faso a permis de récolter en moyenne 607 000 tonnes de graines de coton par an, selon la SOFITEX. Il s'en suit une augmentation notable des revenus cotonniers des ménages ruraux².

Ainsi, le coton s'est révélé dans le temps comme un véritable outil de lutte contre la pauvreté et d'amélioration des conditions d'existence des populations en milieu rural.

¹ <https://docs.wto.org/dol2fe/Pages/SS/directdoc.aspx?filename=r:/WT/CFMC/W91-01.pdf&Open=True>

² https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/Sofitex_Note_filiere_coton_Burkina.pdf

L'émergence de la filière biologique, qui implique plus de 11.000 producteurs, s'est imposée, en peu de temps, comme un outil d'autonomisation et d'inclusion économiques, en offrant les opportunités à des personnes (jadis) vulnérables de produire du coton dans des conditions saines, qui préservent la santé de l'homme et de l'environnement. En effet, force est de noter qu'environ 57% des producteurs du coton biologique sont des femmes, selon les chiffres de l'UNPCB. L'importance de la filière biologique est si importante qu'elle dispose depuis le 30 janvier 2020 d'une usine autonome de transformation du coton biologique à Koudougou

Le Burkina Faso est actuellement le troisième producteur africain de coton conventionnel après le Bénin et le Mali. Il est deuxième pour le coton Biologique après le Benin, et ce malgré une baisse des agrégats de production lors de la campagne 2022-2023, avec **8.506 producteurs** et une production estimée à **environ 1800 Tonnes**³. C'est dire que la filière biologique est aussi vulnérable aux aléas qui affectent les filières coton africaines, en particulier celle du Burkina Faso ces 3 dernières années, période au cours de laquelle le déficit serait de **70 milliards de FCA**.

Par ailleurs, cette crise s'est particulièrement aggravée lors de la campagne agricole 2022-2023 avec l'apparition d'une nouvelle variante de ravageurs notamment les Jassides qui ont entraîné les producteurs dans l'émoi. Cette attaque de la nouvelle variante de Jassides se manifeste par le ralentissement voire l'arrêt de l'activité photosynthétique, et par conséquent une baisse très significative de la productivité du cotonnier. Il est à noter que les pertes de rendements sont d'autant plus importantes que les semis sont tardifs. Ceci explique pourquoi les femmes productrices sont plus vulnérables car elles n'ont pas souvent des moyens

³ UNPCB, Chargé de production

propres à elles pour labourer leurs champs à bonnes dates, sans oublier que les champs familiaux sont souvent prioritaires pour la réalisation des travaux champêtres.

2- Les constats et inquiétudes

Les acteurs de l'agroécologie et de l'agriculture biologique expriment des réserves sur l'autorisation par décret de l'importation de pesticides non homologués pour lutter contre le Jasside. A la date du 08 février 2023 en conseil des ministres, le ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques autorise par décret l'importation des pesticides **GRACIA 10 EC, JACOBIA 350 ECC et Flonicamide 050 WG**, qui ne sont pas homologués. D'après le Gouvernement, cette décision dérogatoire se veut une offensive contre les attaques sévères d'insectes piqueurs suceurs, notamment les Jassides dans les champs de coton. En effet, la campagne a connu une infestation précoce et massive d'une nouvelle variante de Jasside, ***l'Amrasca biguttula***, qui a fortement et négativement impacté les rendements. Selon le bilan à mi-parcours du ministère en charge du commerce, « **les rendements moyens connaissent une baisse de 10% et se situent à 781 kilogrammes par hectare** ». Sur le plan économique, les pertes sont estimées à près de 21 milliards chez les producteurs avec un manque à gagner d'une soixantaine de milliard de Franc CFA pour notre Etat.

Cependant, il sied de noter que la baisse de rendement est justifiable par un complexe de facteurs dont le poids devient de plus en plus important dans les systèmes de production conventionnel. Il s'agit en effet, pour nous acteurs de l'agroécologie et de l'agriculture biologique, de la baisse continue de la fertilité des sols, la monoculture, l'utilisation anarchique des produits chimiques de synthèse, depuis de nombreuses années, qui contribuent au déséquilibre écologique etc...

Dans ce contexte, cette réponse basée sur des produits chimiques de synthèse est une solution à court terme et ne saurait être durable. Aussi, il est à craindre que cette dérogation ouvre l'entrée à d'autres produits non homologués, qui viendraient grossir la liste des produits déjà importés frauduleusement.

Cette situation inquiète les acteurs de l'agroécologie et de l'agriculture biologique, et ce pour plusieurs raisons :

- ☞ Certaines cultures comestibles notamment les Aubergines, le Gombo, l'Oseille de Guinée subissent aussi des attaques par les Jassides. Il y'a un risque que les producteurs utilisent ces produits non homologués dans leur champs. Ainsi, ces produits chimiques appliqués directement sur des cultures comestibles ou dans des champs voisins, peuvent se retrouver dans les assiettes des consommateurs Burkinabè ;
- ☞ la filière coton biologique est menacée de disparition par la contamination directe ou indirecte des produits chimiques de synthèse (encore non homologués) ;
- ☞ Les nuisances potentielles des des molécules de ces produits sur notre environnement et notre biodiversité (pollinisateur, microfaune, microflore du sol) qui sont déjà en péril par les autres produits chimiques;
- ☞ Les risques de santé publique ;
- ☞ Le risque d'apparition de nouvelles variantes de ravageurs plus résistants ;
- ☞ Etc...

3- Les recommandations/suggestions

Les acteurs de l'agroécologie et de l'agriculture biologique restent solidaires des acteurs du Coton notamment l'UNPCB, des millions de personnes impliquées dans la filière coton et autres producteurs touchés

par le fléau. Tout en saluant l'adoption de la SND-AE (stratégie nationale de développement de l'Agroécologie) et le décret portant autorisation d'importation et d'utilisation de biopesticides pour lutter contre les mouches de fruits au profit de l'association interprofessionnelle de la filière mangue du Burkina, Nous formulons des suggestions/recommandations afin d'apporter des solutions durables face à ce fléau. Nous souhaitons soutenir les initiatives mises en œuvre par les acteurs directs ou indirects du coton et autres producteurs touchés par le fléau en vue de lutter contre les Jassides.

A l'endroit des acteurs de la filière coton et autres producteurs touchés par le fléau ; il s'agit de :

- ☞ mettre un accent particulier sur la sensibilisation pour dissuader les producteurs sur l'utilisation de ces produits sur les cultures comestibles ;
- ☞ promouvoir les pratiques agroécologiques éprouvées localement,
- ☞ promouvoir les solutions endogènes;
- ☞ mettre en place un dispositif d'accompagnement et de gestion des emballages vides des produits chimiques ;
- ☞ mettre un accent particulier sur la restauration, la conservation et de la fertilité des sols ;
- ☞ utiliser les biostimulants bactériens qui sont capables d'assurer une bonne levée du cotonnier et assurer une vigueur aux plantes pour faire face aux agressions du ravageur (cas de la Côte d'Ivoire) ;
- ☞ préconiser les semis précoces qui se sont avérés satisfaisants dans certains cas en cas de bonne pluviométrie;
- ☞ mettre un accent sur la recherche endogène / nationale afin de proposer des solutions plus durables ;

- ☞ encadrer convenablement les utilisateurs et utilisateurs finaux (agents techniques, producteurs) sur les bonnes pratiques d'utilisation de ces produits chimiques ;
- ☞ Etc...

A l'endroit des décideurs politiques, ce sont :

- ☞ Mettre en œuvre la Stratégie Nationale de Développement de l'Agroécologie et son plan d'action ;
- ☞ expérimenter des initiatives écologiques et biologiques promues dans d'autres pays notamment en cote d'ivoire, au Mali etc...
- ☞ soutenir l'homologation des biopesticides ;
- ☞ soutenir les unités de production des Bio-intrants afin de mettre à disposition des utilisateurs finaux des biointrants en quantité et en qualité.

Mesdames et messieurs les professionnel-le-s de la presse, je vous remercie !!!!